







PEB - Contrôle Electrique

www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 2920

Rapport d'inspection - Installation électrique domesti	que BT / TE	31 existan	te	
N° de rapport				
Concerne : Contrôle dans le cadre d'ure vente Contrôle périodique				
Type d'habitation :				
Type d'habitation :				
D	11/			
Adresse de la visita: Kare Mala HAMADE 177	1/100	SORA	NG	
Data da visita y 94 / A Data d'émission : 2 4 / A Data d'émission :	client:	1		
Adresse de la visite :	bis D 070			
Referentiel regiementaire: RGIE art. U 2/1 d 2/6 bis et derogations 2/1	DIS 🔟 2/8			
Reference procedure 3000 FE BELOTOW asbi . Chieck-List-into-E-11				
Description de l'installation visitée :  Tension d'utilisation : Protection générale du branch	oment:	21	69	
□3N400 V □3x230V □2x230V □1N400V Nombre de tableaux :	nombre de circ	uite terminau	v. 573	
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	ionible de circ	uits terriiriau	X. 0 / 0	
	[	D		
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation		X	40.03.	
Etat du matériel électrique installé		X		
Mesures de protection contre les contacts directs		V		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des		_		
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test				
Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé		X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la				
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	_	X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X			
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			V	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations		V		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : $\mathcal{S}$ $\mathcal$	V			
Résistance de dispersion de la prise de terre :	1	~		
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement indiv	riduel de l'agent	SOCOTECE	L KELGILIM ashl	
Manquements / Notes :	idadi de ragen	.00001202	recordin dobi	
mand definition (1960).				
Voix ANNEXE				
and the second control of the second control				
			******	
to the commence of the commenc				
and the contract of the contra			******	
Conclusion:	. 01		cc	
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochai	n controle peri	odique est a	<del>Mectue</del> r	
dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.				
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une	visite complem	nentaire est a		
exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18	o mois apres s	ignature de l'a	acte de	
vente.	man aamalám	antaire est à d	ovécutor	
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un example même organisme en vue de compléter le dossier.	nen compleme	entane est à t	yecniei	
50 mg 100				
Nom et visa de l'inspecteur : Nom et vis Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,	a uu uemandeur	hon recebilor	1.	
	how	-	100	
CUFFARO	ugeter			
SOCOTEC Domenico	7			





PEB - Contrôle Electrique
www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N : 0057 23/1100 24/100

71	
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.  Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.  Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.	
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :	
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : Collistic	
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	
Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.  Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).  Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.  Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :	
$\square$ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :	
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :	
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	
	RAP/SOCOTEC-annexe BT01(fr)/0609
	3609-